FEUILLETON DE L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 JANVIER 1860.

JEANNE DE FLARE.

Suite.

Cette nuit, si féconde en agitations intérieures, eut pour résultat de rapprocher davantage Jacques et Jeanne, en les rassurant tous les deux sur la pureté de leur affection; également convaincus désormais qu'il leur était impossible de s'aimer autrement que comme deux frères, ils s'abandonnèrent en penchant qui les entraînait l'un vers l'autre, et chaque jour augmenta leur intimité. Jacques surtout se laissa aller aux charmes de cette existence nouvelle; son vouloir désordonné, son activité sans but, sa vie fiévreuse et sans résultat des anciens jours, se transformèrent peu à peu au contact journalier de l'organisation puissante de Mme de Flare, dont la vie régulière et presque monacale tendait constamment et sans arrêt vers un but défini d'avance. La liberté qui laisse à l'esprit tel ordre immuable où chaque heure a son travail, chaque jour sa somme de choses accomplies, où la marche est toujours incessante et toujours ascendante, est pour lui un immense attrait. Insensiblement, sans secousse, sans se rendre bien compte du changement qui s'opérait en lui, il en vint à faire sa vie de la vie de Jeanne, de cette vie si calme au dehors et si pleine au dedans, à laquelle la jeune femme était pliée depuis son enfance.

De son côté, Jeanne, qui, depuis la mort de sa tante avait vécu seule par l'esprit, fut tout heureuse de retrouver chez Jacques toutes les délicatesses rêvées et désirées pour cette fraternité du cœur, dont elle était privée depuis si longtemps; dans sa reconnaissance elle eut pour Jacques, sans préméditation, comme sans affectation, ces attentions charmantes, ces prévenances de chaque jour, ces mille soins qu'inspire l'attachement de plus en plus au foyer de la famille, et ne lui laissèrent ni le regret d'une amie absente, ni le désir d'une autre vie.

Dans leurs longues causeries de chaque jour, tous deux laissaient déborder leur cœur, en disant leurs travaux et leurs espérances, leurs faiblesses et leurs découragements. Une égale valeur morale, ils échangeaient librement leurs idées et paraissaient tout haut, s'appuyant hardiment l'un sur l'autre à ces heures de doute, où l'on sent le besoin d'une main amie à ce moment de chagrin où les peines communes s'amoindrissent de tout ce que prend celui qui écoute. Alors d'elle, ils avaient réalisé cette association intellectuelle, parfaite, que chacun de nous a rêvée, et qu'il est donné à un si petit nombre de rencontrer.

Fleurette, entre ces deux affections si vives et si profondes que son bonheur séparait et unissait à la fois, Fleurette revint peu à peu, quoique lentement, à la santé. Ce fut pour donner comme le gage du pardon qu'elle avait demandé à sa sœur, ce fut comme une consécration du bien-être moral qu'elle ressentait auprès de Jacques et qu'elle n'était reprochée jusque là. Ses dernières préoccupations s'envolèrent avec les dernières souffrances de la petite fille; et à son tour elle s'abandonna complètement au courant qui l'emportait.

Rien cependant ne fut modifié à la villa, ni dans l'ordre extérieur, ni dans les habitudes établies. Jacques continua à occuper la chambre qui avait été autrefois celle de la tante par qui Jeanne avait été élevée, et, plus loin, celle de Marguerite. Jeanne conserva son appartement de jeune fille, dans lequel elle ne tarda pas à reprendre Fleurette auprès d'elle, leur vie se fit seulement un peu plus retirée. Les réunions du soir devinrent moins fréquentes et cessèrent bientôt complètement.

Ces changements parurent motivés par les fatigues et le chagrin que la maladie de Fleurette avait profondément altérée. L'altération elle-même avait [illegible] les secousses [illegible] avait ressenties, avaient amené chez elle un grand affaiblissement et une grande irritabilité du système nerveux, qui exigeaient beaucoup de repos et de soins. Ce furent là du moins les raisons qui nous furent données.

Mais, excepté de la mesure générale qui fermait la porte aux visiteurs par un si titre d'ami particulier et privilégié de Fleurette, je pus voir par moi-même le plus en moins de vérité de ces allégations faites certainement de très bonne foi, et devinai, avant même qu'ils ne s'en fussent rendu compte, les nouveaux sentiments qui animaient Jeanne et Jacques.

Me rappelant alors cette idée d'une si grande justesse émise quelque temps auparavant par Mme de Flare: l'amour est un, et ses manifestations peuvent et doivent être différentes, selon que l'être que nous aimons a besoin que notre amour soit revêtu de telle ou telle forme, j'avais envie de leur crier: Aveugles que vous êtes, parce que le sentiment qui vous attache l'un à l'autre est tout esprit et tout cœur, parce qu'il n'a aucun de ses emportements, aucune de ces ardeurs que l'on est convenu de regarder comme caractéristiques de l'amour, vous croyez qu'il n'est qu'une l'amitié. Aveugles que vous êtes, voyez le donc, vous vous aimez!

Jacques s'alarma promptement des changements qui survenaient dans la santé de Jeanne, et d'une espèce de mélancolie à laquelle elle paraissait toujours en proie, et dont il ne pénétrait point la cause. Il mit tout en œuvre pour distraire la jeune femme; mais ces tentatives restèrent infructueuses. J'avais remarqué que sa présence seule avait le pouvoir de ramener un peu de gaieté et d'animation sur le visage de Mme de Flare; je leur conseillai donc de longues promenades aux environs de Paris.

Le printemps qui commençait à peine, s'annonçait admirablement par des froids secs et francs; les bois, encore dépouillés, arrêtaient à peine les rayons d'un soleil dont on recherchait volontiers la chaleur, et la campagne, vivante déjà, semblait préparer sa nouvelle parure. Jeanne trouva un attrait à ces excursions, qu'elles se renouvelèrent presque chaque jour, au grand profit de sa santé physique et morale.

Dès lors, quel bonheur Jacques emmenait Mme de Flare, avec quelle sollicitude il cherchait à lui éviter la moindre fatigue, et tous les petits désagréments qui attristent les promenades aux lointaines, savait, difficile. Toujours un peu grave, toujours même un peu froid, il parvenait, il était pleinement heureux quand il sentait Jeanne s'appuyer de longues heures sur son bras; il semblait que l'être qui ajoutait ainsi à son bonheur, et que la jeune femme, s'abandonnant plus à elle-même, se révélait à lui sous un jour nouveau qui n'était pas éteint; lorsqu'une face plus intime, plus retenue, à laquelle depuis l'enfance les bois et la nature [illegible] tout ce qu'il y avait en elle de plus caché, de plus délicat.

Ces promenades, qui réduisaient à presque rien les rares moments accordés au temps à autre, aux anciennes relations, soulevèrent de nombreuses réclamations tout amicales, [illegible] surtout de la part des plus intimes et des plus vieux amis de la maison. Marmons de Chanteilles, venant des droits que lui avait créés la bienveillance de Mme de Flare [illegible] plus affectionnée [illegible] de ses bonnes joies d'amitié [illegible] Mme de Flare. [illegible] seule [illegible] promenade générale aux [illegible] Verrières.

Le jour choisi, les préparatifs furent vite et bientôt faits. [illegible] de la maison avaient été convoqués [illegible] promenade, qui fut concertée comme une véritable fête, des qu'on eût appris que Mme de Flare la présidait, [illegible] elle n'avait [illegible] rendez-vous. Le temps [illegible] [illegible]. Nous étions [illegible] de la maison [illegible] [illegible] notre départ.

Maxime, qui avait de fort belles écuries, partait [illegible] nos chevaux nous conduisirent rapidement près des bois de Verrières. Nous nous arrêtâmes devant la porte d'une maison de garde. Les maîtres de céans, grosse femme de quarante ans à [illegible] [illegible] à la figure avenante, attendaient sur le seuil de la porte, et s'avança lestement au-devant de nous en relevant un angle de son tablier de toile blanche.

— Bonjour Madame et Messieurs, nous dit-elle d'une voix franche et robuste, au fond de la quelle on sentait un de ces bons rires qui attirent si vite le monde en belle humeur, entrez, car tout le monde est prêt; entrez vite, ma belle dame, il y a bon feu pour vous réchauffer, car le soleil ne préparé bien plus qu'il ne donne, et l'air est en belles dents.

Tout en parlant, la grosse mère s'acquittait auprès de Mme de Flare de ses fonctions de camérière, en tenant que nous fussions tout à fait [illegible] dans la [illegible] où la gagne de la grosse [illegible] Si jamais Mme de Flare dans une chambre dont les angles étaient occupés par de gratuits lits à colonnes reliées entre eux par des armoires en bois de noyer que l'on appelle des lingères, et qui font l'orgueil et la joie des femmes de la campagne. Au fond de la [illegible] cheminée, [illegible] où [illegible] de rameaux de [illegible] [illegible] à cadre [illegible] encastré dans la haute cheminée [illegible] pour les jeunes [illegible] tempe et Fromage, elle le devint la laissa dans ce moment que celle ci rangeait ses cheveux. Nous avons des fleurs, lui dit-elle, et de belles fleurs! Venez voir sa table vous conviendrait, en la [illegible] la grosse [illegible] ouvrant la [illegible] la porte de la [illegible] Mme de Flare de la [illegible] salle à manger.

Maxime et Jacques avaient, chacun selon son goût, envoyé des fleurs pour garnir cette grande chambre d'auberge. Le duc Maxime de Chanteilles avait fait arriver le printemps avec ses mille fleurs entre ces quatre murs blanchis à la chaux. Jacques n'avait envoyé que des bruyères, mais quelle collection et quelle quantité! en mémoire des bruyères sauvages dont Jeanne et lui avaient fait un si gros bouquet à leur première promenade.

Les belles fleurs, les belles bruyères! s'écria Jeanne; les bruyères, ce dit-elle tout bas sous un souvenir de Jacques, il faisait si beau le jour où nous sommes venus tous les deux seuls nous promener ici, et prenant une touffe de bruyère rose, elle la mêla aux boucles de ses cheveux, s'assit lentement, et resta toute recueillie en sa pensée pendant que la grosse hôtesse, avec un petit bruit discret de vaisselle qu'on remue, mettait la dernière main à ce couvert dont elle paraissait faire sa plus grande préoccupation. Le fait est que nappe et serviettes d'un blanc parfait avaient, formant les plis, ces arêtes vives qui décèlent la toile neuve, et qu'elles exhalaient cette senteur d'iris que les bonnes ménagères savent seules donner au linge qui sort de leur lessive.

La vaisselle était brillante et lustrée de propreté; au fond des assiettes et des plats, une fleur peinte ou un coq bleu et rouge attiraient le regard et réjouissaient l'œil par l'éclat de leurs couleurs; sur la table, de grands vases de terre brune étaient remplis de fleurs aux mille nuances. Une abondante vaisselle d'étain, devenue rare par l'envoi de l'argenterie nécessaire au repas, ressortait sur le fond noir et poli d'un bahut de chêne, de forme toute simple mais gracieuse, qui contenait avec quelques images populaires, bruyamment coloriées, tout le luxe et tout l'ameublement de cette pièce.

(*A continuer.*)

Académie de Danse.

No. 160, rue Carondelet (ci-devant No 190), entre Lafayette et Girod.

M. ET MME ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général, que leur Académie de Danse est rouverte. Le "Prince Impérial," composé par le premier artiste de l'Académie Impériale de Paris, remplacera indubitablement le Quadrille des Lanciers dans le beau monde. Les figures sont admirables et l'ensemble supérieur pour faire ressortir les grâces et l'élégance des danseurs.—Classe pour les enfants, tous les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures P. M.—M. Macarthy tiendra le piano comme par le passé. 23 oct—6m

Académie de danse de J. VEGAS,

A l'Odd Fellows' Hall.

LE Prof. J. VEGAS annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert son ACADEMIE DE DANSE pour la saison à l'ODD FELLOWS' HALL, le 15 octobre, et il espère une continuation du même patronage que par le passé.

Il introduira cette saison le fashionable QUADRILLE DES DAMES, danse dernièrement dans la haute société des Paris et de Londres et récemment introduit à New York et à Philadelphie par les professeurs J. Martin et A. Dodworth; ainsi que la gracieuse QUADRILLE DE LA COUR.

Classes pour les enfants—les mardis, jeudis et samedis, de 4 heures à 6 heures du soir.

Classes pour dames—Tous les mercredis.

Classes pour messieurs—Les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 10 heures du soir.

Réunions pour Messieurs et Dames—Tous les mercredis.

Les BALS TRAVESTIS D'ENFANTS auront lieu ce mois par mois.

Pour les conditions, s'adresser au Prof. VEGAS, Odd Fellows' Hall. 4 oct—6m

RAISINS—[illegible] caisses [illegible] Layers, [illegible]
[illegible] de M. R.
En débarquement de la barque Valentine de Malaga, à vendre par LAMATA FRERES, 9 et 10 rue Jefferson.
9 jan

BULLETIN COMMERCIAL.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 13 janvier.

Le marché a été quelque peu calme cette semaine. Les acheteurs de coton ont eu l'avantage.—La mélasse a été ferme et le sucre a haussé.—Le tabac est encore peu recherché. Le marché aux produits de l'Ouest a été excessivement calme et la plupart des articles, surtout la farine et le porc, ont fléchi à cause de la chaleur qui a régné dans l'Ouest et la perspective d'une hausse des rivières. Le fret a été calme, tandis que dans le change la plupart des effets ont haussé.

Mais avons publié, lundi matin, les nouvelles reçues par l'Arabia; elles vont jusqu'au 24 du mois dernier pour Liverpool. Le marché au coton avait fléchi et les ventes de la semaine étaient de 48,000 balles, à une baisse de ⅛ [illegible] dans la plupart des qualités, à la clôture. Le Fair Orléans était côté à 7⅝ d. et le Middling Orléans à 6⅞ d. Le stock comprenait 455,000 balles, dont 298,000 venus d'Amérique. Au Havre, le marché était très calme à la clôture et l'Orléans très ordinaire était coté à 112 francs.

COTON.—Arrivé depuis le 6 janvier, 23,180 balles. Expédié dans le même espace de temps: pour Liverpool 24,766; Queenstown 3047; Glasgow 1565; Havre 9361; Bordeaux 1312; Barcelone 1835; Rotterdam 1638; Brême 1724; Boston 2044 et New-York 1013. Ensemble 47,487 balles, faisant une addition au stock de 24,871 balles et laissant en main y compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés, un stock de 335,251 balles.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er septembre 1859	25,315	
Reçu pendant la semaine	73,158	
Reçu précédemment	1,220,190	1,293,348
		1,318,163
Expédié pendant la semaine	47,487	
précédemment	736,415	783,902
		535,261

La demande de coton fut faible à l'ouverture pour les qualités middling et au-dessus, mais les nouvelles d'Europe firent que les acheteurs demandèrent des concessions auxquelles les facteurs consentirent en partie. Le plus grande partie des ventes de la semaine ont eu lieu à une légère baisse. Les transactions comprennent environ 34,000 balles dont 9500 expédiées samedi, 6500 lundi, 11,000 mardi, 6500 mercredi, 11,000 hier et 21,000 aujourd'hui. La baisse est de ⅛ à ¼ c. principalement dans les qualités inférieures.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	
Ordinaire	7¾ @ 8¼
Bon ordinaire	9 @ 9½
Low Middling	10¼ @ 10⅜
Middling	10⅝ @ 10¾
Good Middling	11¼ @ 11½
Middling Fair	12 @ 12½
Fair	

TABAC.—Arrivé depuis le 6 janvier 120 boucauts. Expédié pendant le même laps de temps: pour Marseilles 307; et Tampico 1. Ensemble 308 boucauts. Stock en main et à bord des navires non encore expédiés 20,337 boucauts.

ÉTAT DU TABAC.

Stock en main le 1er septembre 1859		24,567
Reçu pendant la semaine	120	
Reçu précédemment	6,733	6,852
		31,419
Expédié pendant la semaine	308	
précédemment	10,774	11,082
		20,337

Marché calme. 400 boucauts dont 300 de Lugs à — 15 l'autre à 7 cts, 8⅛ à 8¾ et 14, 10 cts la livre. Nos prix sont presque tous nominaux.

Lugs Factory	5 @ 6¼
Planters' Lugs	3 @ 4
Feuille, ord. à comm.	4¾ @ 5¼
Fair	5¾ @ 6¾
Fine	— @ —
Choix et triage	7¾ @ 9

SUCRE.—Le chiffre des ventes de sucre fair et au-dessus a eu lieu à une bonne hausse, par suite du faible approvisionnement. Elles comprennent environ 5000 boucauts. Les qualités inférieures ont été très peu recherchées à la clôture:

Inférieur	3¼ @ 5¼
Commune	5¾ @ 6¼
Fair à Fully Fair	7 @ 7½
Prime et choix	8 @ 8¼
Centrifuges et clarifié	7 @ 8¼

MÉLASSE.—Bonne demande et prix plein. Les ventes s'élèvent à 10,000 barils à 38 à 45 c. l'ordinaire, 39 @ 40 cents la fermentée et l'ordinaire à fair. 40⅛ @ 42½ cents la prime et le choix. Environ 2000 demi barils à 40 @ 45 c. le gallon, suivant la qualité.

FARINE.—Marché calme. Environ 5000 barils, en petits lots à $5 75 @ $6 15 la superfine et $6 25 @ $7 le baril des marques de choix et extra.

BLÉ.—Une vente (la seule annoncée) de 100 sacs de blé rouge à $1 20 le boisseau.

MAIS.—Demande modérée. 20,000 sacs, à des prix plus faibles—70 à 75 cts le boisseau des lots de blanc, mélangé et jaune de qualité inférieure et prime. A la clôture, fort approvisionnement et tendance à la baisse.

AVOINE.—Baisse. 5000 à 6000 sacs de St. Louis à 65 à 70 cts, la plus grande partie à 68 @ 68 cts le boisseau des lots de bonne qualité.

SON.—Ferme. Assez bonne demande à $1 05 @ 1 25 les 100 livres.

FOIN.—Quelques centaines de balles y compris 125 de l'Est, à $33 le tonneau.

PORC.—Baisse considérable au commencement de la semaine, par suite des nouvelles de l'Ouest. Une ou deux petites ventes de mess nouveau à $18 le baril. 150, plus tard, à $18 20.

Il y avait, le 1er du courant, 1520 barils dans les entrepôts d'inspection.

BACON.—Très peu d'animation. Petites ventes de bacon de seconde main à 8¼ @ 8½ cts les épaules, 10 @ 10⅛ les plats côtes ribbed, 12 @ 12¼ les dessus et 15 @ 16 cts les jambons sucre-cured de qualité.

VIANDE.—200,000 à 300,000 livres à des conditions particulières (en vrac qui c'est à une baisse) et de quelques petits lots à 8¾ cts les épaules, 9 @ 9¼ cts les plats côtés et 11¼ les jambons.

BŒUF.—Quelques ventes seulement, à des conditions particulières. Le stock était, le 1er du courant, de 936 tierçons et 6084 barils.

GRAISSE.—Très faible demande. Prix nominaux à 10⅛ cts le prime en tierçons et 11¼ cts en barillets.

BEURRE ET FROMAGE.—Le beurre de l'Ouest s'est vendu seulement à 12¾ @ 16 cents le packed et 17 @ 18 les tubs. Fromage, 10 @ 10⅝ cents la livre.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Toile de Kentucky, 13 @ 13½ cts la yarde. Aucune vente importante. Rien dans la toile de l'Inde.—Dans la corde, détail seulement. Prix nominaux à 7¼ @ 7¾ la celle faite à la main et 8¼ @ 8¾ cts celle faite à la machine.

SACS EN PITRE.—Une vente de 50 balles à 12 cts.

CAFE.—Meilleure demande. 12,000 sacs 10¾ @ 12 cents la livre. Ordinaire, 10⅞ @ 11⅝ cts, fair à fair, 11 @ 11½, good fair, 11⅞ et prime 12 @ 12¼ cts la livre. Stock sur place, environ 70,000 sacs.

SEL.—Liverpool de seconde main, 87½ cts le grand sac et 91 cts le gros [illegible]. Ventes [illegible] des conditions particulières.

WHISKY.—Baisse. Quelques lots en détail, à 25 cts le gallon de rectifié. Les lots en gros sont, pas demandés que à une baisse.

FRUITS DE MALAGA.—Le dernier chargement venu [illegible] de la barque Industrie [illegible] caisses raisins [illegible]

CHANDELLES.—Light, 17⅛ @ 18 cts; poids plein, 18¾ @ 21 cts. Quelques centaines de caisses à 25 cts le poids plein, et 18 @ 21 le poids léger.

RIZ.—Demande faible de riz de la Caroline, nouvelle récolte à 4⅛ @ 4¾ cts la livre des petits lots du magasin.

SUIF.—Les derniers transactions annoncées ont eu lieu à 10 @ 10½ cts [illegible]

CHAUX.—Le baril de Rockland s'est détaillé à $1 [illegible] le baril.

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE.—Marche calme. Quelques petites ventes à 52 @ 53 cts le gallon, suivant l'état des colis.

RÉSINE.—Nous cotons le commune à bonne No 2 à $1 75 [illegible]

HUILE DE GRAISSE.—85 à $1 00 le gallon de Winter strained de bonne qualité à prime.

HUILE DE GRAINES DE COTON.—Le lin s'est détaillé à [illegible]

HUILE POUR MACHINES.—L'huile de la Compagnie du Sud est vendu 75 cts pour les machines. 30 cts pour les peintres et serrures, et 80 cts le gallon pour le gaz.

ALCOOL.—[illegible] cts le gallon suivant la qualité.

PEAUX.—Attempts [illegible] cts les sèches salées; [illegible]

CHANGE.—[illegible] Hausse dans l'intérieur tous les [illegible] Taux à la clôture:
Sterling, 109⅛ @ 109⅜ [illegible] prime; Francs, 5 francs [illegible] [illegible] New York, à 60 jours, ¼ @ ⅜ d'escompte. Traites à vue sur New-York, ⅛ @ ⅜ d'escompte.

FRET.—Plus faible, pendant une partie de la semaine. Celui du coton pour Liverpool est de [illegible] Havre. [illegible] Dix ou douze navires ont été affrétés aux plus chers prix de la semaine [illegible] vers des conditions particulières et à Boston à ⅝ c le coton.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Steamship Atlantic, Hutchings, Havane
Navire Sarah, Merritt, Boston
Barque New-Orleans, Saunders, Boston
E. A. Chase, Chase, Boston
Aimara Cumbla, [illegible] Rotterdam
Goélette Fanny, Thompson, Mobile
J. F. Bradford, Taylor, Pensacola

Arrivés hier.

Steamship Galveston, Place, Indianola et Galveston
Navire Athens, Schilling, Londres
Protector, Stephenson, Hull
Missouri, Hughes, Boston
Galena, Lewis, New-York
Barque Delphos, Gill, Boston
Traveller, Randall, Santos
General Taylor, Brown, Boston
Brick Kate, Hutchinson, Bahia
Eastern Star, Ackley, New-York
Goélette Col. Lester, Delaney, New-York
J. M. Houston, Russell, Philadelphie
Potomac, Arnold, New-York
Peter Mowell, Waters, Havane

Pour les bateaux à vapeur, voir la partie anglaise.

Au bas du fleuve.

Navire Jos. Tarratt, Liverpool
Cavalier, Butler, Londres
Canada, Wyman, Bath
Victoria
J. V. Harward, Andros, Boston
Brick Esperanza, Rosso, Tampa

Passagers.

Par le steamship Galveston, 38 passagers à la chambre et 16 à l'entrepont.

Par le navire Galena, de New-York, 17 passagers à l'entrepont.

Compagnie d'Assurance de l'État de la Louisiane.

Bureau No 38, rue du Camp.
CAPITAL . . . . $300,000.
—DIRECTEURS—

J. Lapeine,	E. H. Harris,
Théodore Frois,	J. N. Robert,
A. D. Grieff,	J. A. Bonnafon,
Jacob Jolly,	Amadeo Landry,
E. Gauchéaux,	

Cette Compagnie sera prête pour les affaires le 1er SEPTEMBRE PROCHAIN et assurera contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les dommages occasionnés par l'incendie et contre tous les risques habituels, aux taux courants des primes.

Une remise de QUINZE POUR CENT en argent sera faite aux personnes qui se feront assurer dans ce Bureau.
E. GAUCHEAU, Président.
A. PICOLET, secrétaire.
Nlle-Orléans, 17 août 1859. 18août—1

Boulangerie Mechanical Star,

RUE THALIE.
—DEPOT—
No. 2, rue Tchoupitoulas.
N. F. RICE, propriétaire.

CONSTAMMENT en magasin, du pain de toute espèce.

Farine de mais fraiche,	Pain de ménage,
Biscuits pour vin,	Pain français,
do Cracknel,	Biscuits d'eau,
do de pique-nique,	do de beurre,
do	do Soda,
Pain Boston,	do de Boston,

Egalement, pain frais aux marchés Dryades, Poydras et Magasins.
20 oct—6m. H. RODRIGUES, solliciteur.

PATTON, SMITH & PUTNAM,

A L'ENCOIGNURE DES RUES DES MAGASINS & GRAVIER,

AGENTS DE

Tabac Manufacturé.

ONT maintenant en main et reçoivent directement des fabricants le plus beau et le plus grand assortiment de Tabac Manufacturé de toutes les qualités, qu'ils aient jamais offert au commerce; ils invitent les marchands à visiter leur stock avant d'acheter ailleurs.

Ils sont les seuls agents pour BURTON & MAY, de la marque: la BELLE CREOLE F. et 10's, BUCK BIRNEY 5's et 10's et KENT 10's, ainsi que diverses autres marques: GRANT WILLIAMS la lle, et autres—LEGGETT grand, qui a obtenu le prix à l'Exposition de Petersburg, Va, en novembre 1858. Y. & E. F. JOENE pounds et twists, qui a obtenu le prix pendant six années consécutives dans la Caroline du Nord et qui est peut-être le meilleur tabac du monde.

WILLIAMSON frères, la coullette, KATE ELIZA, pounds, destiné aux connaisseurs seulement, mais dont le rapport de tabac au nuage.

Nous avons aussi les pipes Powhattan que nous recevons en consignation. 16d—6m

RAISINS nouveaux—Layers et M. R., en caisses, demi et quarts de caisse.
FIGUES—"Elemé" de choix, en tambours et demi tambours.
Raisins de Corinthe de première qualité,
Citrons en caisses. A vendre par
JOS H. & I. R. MARKS,
3 jv Nos 43, 45 et 47, Nlle-Levée

THE—1,000 colis, boîtes, caisses, canettes, boîtes de 12, 13 et 17 livres,
Impérial—Young Hyson, Gunpowder, Oolong, Powchong et Souchong.
A vendre par JOS H. & I. R. MARKS,
3 jv Nos 43, 45 et 47, Nlle-Levée

EN débarquement des navires Abby Blanchard et Athens, de Bordeaux:
14 barriques vin rouge Deyrie Margaux
3 demi barriques do
20 barriques vin rouge Côte de Bourg
20 do do St-Julien
20 do do St-Estèphe
20 do do Pauillac
200 caisses vin rouge St Julien, 12 bouteilles
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
16 et 18 rue St. Louis

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Samedi soir, 14 janvier,
LUCIE DE LAMERMOOR,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.
Dimanche 15,
FANFAN LA TULIPE.
Lundi, 16—LA JUIVE.
On commencera à 7 heures.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Samedi soir, 14 janvier,
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer.
Au 1er tableau du second acte:
DANSE DES BAIGNEUSES.
Au 3me acte:
PAS BOHEMIEN,
Par Mlles Hélène, Henry, MM. Velarde et Nouville.
Dimanche 15 janvier
FAUVRE MERE, drame en cinq actes.
LE CAPORAL ET LA PAYSE, vaudeville en 1 acte
LA MAJA DE SEVILLE, divertissement nouveau.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Samedi soir, 14 janvier.
DOT—On commencera par PADDY MILES BOY, vaudeville irlandais.

THÉATRE ST-CHARLES.

Samedi soir, 14 janvier.
Bénéfice de M. Booth—THE APOSTATE, tragédie—Le spectacle se terminera par DON CESAR DE BAZAN, drame.

Musée et Amphithéâtre DE SPALDING & ROGERS, Rue St-Charles, près Commercial Place.

Les deux cirques de Spalding & Rogers.
Représentation TOUS LES SOIRS et les SAMEDIS à MIDI.

Mlle Loyala, Kate Ormond, Frank Barry, John Johnson, et autres écuyères et écuyers distingués.
Prix d'entrée—50 cts—Sélection des prix de couleur, 25 cts. Enfants, 25 cts à la représentation de midi.
Le Musée (entrée 25 cts) est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

MUSEUM DE VANNUCHI, No. 107, rue St-Charles, première porte après la rue Poydras.
Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.
IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITÉS

Composée de sujets d'histoire sacrée et profane et de plus de 200 figures dont la plus grande partie sont mues par des mécanismes.
LE VIEUX JOHN BROWN et ses complices dans le mémorable attentat de Harper's Ferry.
LA GÉANTE AMÉRICAINE, taille de sept pieds six pouces.
Un splendide TABLEAU de la conférence entre Victor Emmanuel, Louis Napoléon et Garibaldi, a été ajouté à la collection, ainsi qu'une magnifique représentation des BATAILLES DE MAGENTA ET SOLFERINO.
Parmi les Tableaux on voit la naissance du CHRIST dans la Crèche, la Cène, le Jugement du Christ, les Héros de la Crimée, Washington, traversant le pont du Trenton, &c., &c.
Entrée, 50 cents; enfants 10 cts. 29 déc

Bals Masqués et Parés,

DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES JEUNES GENS Dans la salle des Odd Fellow's.

UNE série de TROIS BALS sera donnée comme suit:
Premier bal, VENDREDI, 20 janvier 1860.
Second do 3 février 1860.
Troisième bal, MARDI, 21 février, Mardi-Gras.
Les Directeurs ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont engagé le célèbre orchestre de LEHMANN.
Les Messieurs qui désirent souscrire à ces bals, sont priés de s'adresser au secrétaire, au bureau de la salle de bal, entrée par la rue du Camp.
Les demandes d'invitation pour les dames, doivent être adressées au secrétaire, avec les noms et les fidèles adresses.
Les Directeurs se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures et demie, au bureau de la salle de bal.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les Directeurs.
Il ne sera émis aucun billet d'invitation pour les dames après la dernière réunion des Directeurs, laquelle sera le samedi qui précédera chaque bal.
On ne pourra positivement se procurer aucun billet les soirs de bals. 4 jv

GRANDS BALS

Masqués et Parés.

UNE série de quatre bals sera donnée, à l'ODD FELLOWS HALL, par la SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES FILS DE LA LOUISIANE, dans un but charitable. Ces Bals auront lieu comme suit:
Le 1er—JEUDI, 5 janvier;
Le 2d—SAMEDI, 21 janvier;
Le 3e—SAMEDI, 4 février;
Le 4e—SAMEDI, 18 février.

DIRECTEURS:

Joaquin Vinces,	J. L. Fabre,	A. Mazureau,
H. M. Hyams,	E. A. Forstall,	Ed. Hancheaux
F. X. Bazia,	A. Delpench,	Lucien Charvet
O. De Feriet,	J. Hernandez,	F. S. Wiltz,
F. Saniat, fils,	Jules Cassard,	S. Marpereau
	H. P. De la Barre,	

COMITÉ D'INVITATION.

L. J. Courtault,	F. F. Trinchard,
Ed. Fagot,	J. P. Montamat,
Guy Duplantier,	F. B. Hernandez,
F. Dupérale,	A. R. Legardi,
C. W. Culbertson,	Aug. Larose.

COMMISSAIRES:

Ed. Fagot,	Paul Forstall,
N. A. Genolias,	Ant. Sambola,
N. K. Cronet,	Ernest Morel,
Jos Hernandez,	R. D. Hubbard,
	F. Fléchier,

Un orchestre complet, dirigé par le célèbre LEHMAN, a été engagé pour ces bals.

Les messieurs qui désireront avoir des invitations pour dames sont priés de donner leurs noms et leurs résidences à l'un des Directeurs ou au Bureau de la Salle de Bal.

Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis soir, à 7 heures, au bureau de la salle de bal, et aucune dame ne sera admise sans un billet approuvé du dit comité.

Il ne sera positivement pas émis de billets d'invitation pour dames le jour des bals.

Billets de messieurs, $3 00. On peut en obtenir en s'adressant au bureau de la salle de bal ou à l'un des Directeurs. 12déc

COSTUMES DE BAL.

MME GROUX, 112, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, informe ses clients et le public qu'ayant augmenté son assortiment, elle peut fournir les plus élégants costumes, dominos, masques, etc. Elle a reçu elle-même à Paris. Elle a des costumes dans tous les genres et tous les styles, et ses prix sont modérés. Les costumes pour dames, velours et satin brodés, sont fort riches.

Mme Groux a un cabinet de toilette pour les dames. Elle travaille aussi sur commande. Mme GROUX,
16dec—3m 112, rue Conti

Dissolution de Société.

LA Société existant sous le nom de CUCULLU & DMEZA est dissoute aujourd'hui par limitation.
Vve L. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859.

Avis de Société.

LES soussignés se sont associés aujourd'hui pour le commerce de sucre et de mélasses en général et l'un chargé également de la liquidation de l'ancienne société.
A. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859. 1nov—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Home

DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des risques non expirés le 31 décembre 1858	$651,658 85
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1859	78,646 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859	$730,704 85
Primes sur les risques d'incendie	$620,789 74
Primes sur les risques des rivières	109,885 11
	$730,704 85
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1859	$9,269 00
Primes remboursées	367 95
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc 1859	$649,156 00
Pertes dans la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$180,916 04
Sur les risques des mers	49,497 94
Sur les risques des rivières	153,706 61
	$384,012 83
Réassurances, dépenses, etc.	
Intérêt ou mains, escompte, etc.	$ 35,711 18
	$400,720 81
Profit de l'année expirée le 31 déc 1859	$248,436 19
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Actions de banque, bons de la ville et billets hypothécaires	$300,568 00
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville	383,300 00
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)	45,136 00
Effets à courte échéance, pour primes	215,814 75
Du pour primes en voie de perception	51,835 10
En caisse	52,273 30
Total de l'actif	$1,410,897 19

État de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Qu'il soit souvenu que le 10 janvier 1860, par-devant moi, juge de paix, dûment pour la susdite ville, en personne Alexander Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président,
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Assermentés et signé devant moi, ce 10 janvier 1860,
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 13 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de TRENTE-HUIT pour cent sur les sommes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1859. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1856, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du 13 février prochain. Les certificats devront être produits, au moment du paiement, pour être annulés, et l'intérêt des dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1859.

La compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants de primes. Bureau, No 78, rue du Camp.
ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw,	M. L. Levy,	W. L. Lanier,
Jas A. Stevenson,	A. H. May,	Philip A. Shaw,
Edward Nalle,	D. B. Moore,	J. Villarubia Jr,
Elisah Peale,	John Hall,	Alex. T. Dyas,
J. F. Harrison	Rufus Mc Ilheny,	Wm. H. Avery,
Joseph Hoy,	Th. Greenleaf,	J. E. Isenhour,
L. C. Jury,	Edward Hobert,	Jno H. Rodenberg
Geo U. Sweet,	Lafayette Folger,	A. Q. Kennett,
Alfred Moulton,	John Kemp,	F. K. Converse,
W. C. Thompkins,	John C. Goodrich,	James I. Nard,
L. D. C. Wood,	Perry Nugent,	

Nlle-Orléans, 11 janvier 1860. 11 jv—1 an

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS À Grand Junction, Memphis et Cairo.

VIA

LE GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

ARRANGEMENT
1859....D'AUTOMNE ET D'HIVER....1860.

Les trains de passagers quittent la gare de la compagnie, coin des rues Calliope et Magnolia, à sept heures trente minutes du matin et à six heures du soir, et arrivent à la Nouvelle-Orléans à six heures trente minutes du matin et à sept heures du soir, tous les jours y compris les dimanches.

AVIS SPÉCIAL.

Les officiers de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord ayant été induits en erreur, il y a quelques jours, par un rapport de l'ouverture d'une route [illegible] Nord et l'Est (par des diligences) et le Mississippi Central Rail Road, informent le public qu'il est impossible d'y passer depuis [illegible] cause des inondations qui ont eu lieu au Mississippi. Ils ne pourront donc pas contrôler aux passagers de prendre cette route.

Ils espèrent pouvoir annoncer bientôt que le Mississippi Central Rail Road est terminé. En attendant, ils peuvent fournir des

TICKETS VIA VICKSBURG

ET

De là des bateaux pour Memphis.

Les voyageurs obtiendront des renseignements exacts en s'adressant à M. F. WHEELER, agent.
No 46 rue St Charles.

BILLETS D'ABONNEMENT.

Les personnes qui demeurent en ville, et sur une résidence à la campagne sur la ligne du chemin, pourront se procurer des billets en paquets de vingt-deux pour leur usage personnel, à taux réduits, au Bureau, rue St Charles.

C. P. OAKLEY,
Agent général des billets.
BENTLEY D. HASELL,
Ingénieur en chef et Surintendant-général.
20 jan

LESSIVE concentrée—300 caisses, à vendre par E. J. HART & Co,
Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

PORTO—[illegible] porto M. [illegible] S. D. GRATIAA & Co. No 69 rue Douane.

QUININE—[illegible] onces, à vendre par E. J. HART & Co,
Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

POUR CALIFORNIE & NEW-YORK, via HAVANE. Jour de départ, VENDREDI 20 janvier à 8 heures précises du matin.

[illegible] la Californie via Aspinwall; Panama et vapeur New-York via la Havane—Compagnie des steamships des Etats-Unis. Le steamship EMPIRE CITY, [illegible], partira de son wharf, en face [illegible] les malles des Etats-Unis et les passagers, se rendra à la Havane, avec le steamship DANIEL WEBSTER et à Panama par la ligne de Vanderbilt. Pour avoir un fret ou passage, s'adresser à [illegible] les tickets pour le voyage, s'adresser au bureau 74 rue des Magasins. S. DE VISSER & Co.

Jour de départ, LUNDI, 30 du courant.
POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee—Compagnie des steamships du Sud.—L'excellent steamship MAGNOLIA, doublé et chevillé en cuivre, commandant T. S. Crowell, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, ayant des accommodations magnifiques, s'adresser à bord ou à
C. B. PAYNE, directeur, No 37 rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.
Il ne sera pas reçu de fret sans un ordre.
Les jours de départ, à l'avenir seront fixés au 14 et 30 de la Nlle-Orléans, et de Key West le 12 et 28. 14 jv

POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—Jour de départ, dimanche 15 janvier.
Compagnie des steamships du Sud—Ligne de la malle des Etats-Unis—POUR GALVESTON ET MATAGORDA—L'excellent steamship MEXICO, doublé et chevillé en cuivre, commandant W. H. Talbot, partira avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de très belles accommodations), s'adresser à bord ou au bureau de la Cie de steamships du Sud,
C. B. PAYNE, 37, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira chaque jeudi et dimanche matin pour les ports ci-dessus. 12jan

COMPAGNIE DU BAYOU SARA.

Pour Bayou Sara.

Le beau paquebot D. F. KENNER, capitaine Barrow, part de la Nouvelle Orléans les dimanches, mercredis et vendredis à 5 heures.

Pour Donaldsonville.

Le paquebot C. D. Jr., capitaine C. D. Vincent, part de la Nlle-Orléans tous les mardis et jeudis à 10 heures A. M. et les samedis à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara et la Côte.

Le bateau à vapeur LAUREL HILL, capitaine Gross, et le bateau GROSSE TETE, capitaine McQuaid, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis, jeudis et vendredis à 5 heures P. M.

Un commis est toujours au débarcadère, au pied de la rue St-Louis, pour recevoir, livrer le fret, et signer les connaissements pour les susdits bateaux.
A. COTTEN, agent.
7nov—6m

POUR L'ILE RUATAN, (directement).
LA goélette clipper ISAAC TOUCEY, 1re classe, capitaine Church, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira positivement SAMEDI PROCHAIN, 14 du courant.
Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
J. B. PIGNOLO et Co,
Nos 10 et 11, rue Front, entre Douane et Contineaux, 2me district. 10 jan—6

POUR PORT-AU-PRINCE.
Jour de départ—19 janvier.
Le brick clipper MINA SCHEFFER, 1re classe et bon voilier, capt. John Wilson, partira le 19 janvier. Pour fret ou passage (excellents accommodements), s'adresser à
PHILLIPS & WEEKS
30déc No. 88, rue du Camp

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

FOURNITURES ET CORDES DE PREMIÈRE CHOIX.
10 déc—1an—(1)

PIANOS RICHES,

A DOUBLE PERCUSSION.

De beaucoup supérieurs à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

A. PERIER.

Vient d'ouvrir, RUE ROYALE 95, entre Conti et St-Louis, un nouveau magasin de PIANOS, où les amateurs trouveront constamment ce qui se fait de mieux à Paris, à Londres et à New-York.

Ses relations depuis plus de quinze années avec les manufactures des maisons Pleyel & Co, Erard & Debain, le mettent à même d'obtenir les meilleurs pianos à des conditions très avantageuses, et de les vendre de même.

Il garantira tous les instruments à la satisfaction de l'acheteur.

Échange, réparations et accord. 10 nov—1an 3p

Troisième état annuel des affaires DE LA Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS

L'ETAT suivant des affaires de la Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année finissant le 30 novembre 1859	$516,342 40
Montant des risques non expirés le 30 novembre 1858	42,978 00
Total des primes de l'année finissant le 30 novembre 1859	$559,320 46
Savoir:	
Pour primes sur risques d'incendie	$224,105 07
do do de mer	118,269 98
do do de rivières	95,924 41
	$439,329 46
A déduire primes sur risques non expirés le 30 novembre 1859	70,977 00
Primes remboursées	3,294 91
	$ 92,425 92
Total net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1859	$466,896 54
Pertes dans la même période, savoir:	
Sur risques de feu	$138,421 72
Sur risques de mer	61,820 41
Sur risques de rivière	23,677 65
	$223,919 78
Réassurances, dépenses, etc.	43,971 73
	267,891 51
A déduire intérêt, escomptes, profits et pertes, etc.	19,827 17
Profit net de l'année finissant le 30 novembre 1859	$248,164 34
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets à courte échéance pour primes	$ 35,690 00
Du pour primes en voie de collection	44,361 81
Capitaux placés en actions de banques et hypothécaires	145,290 00
Prêts sur billets garantis par hypothèque sur des immeubles d'une valeur double du montant	32,067 57
Prêts sur billets garantis par des actions de fonds publics	12,275 00
Placé en obligations de la ville (non-libérés)	24,476 06
Placé en obligations (garanties) pour la construction d'un chemin de fer des Opelousas	16,211 00
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	7,092 00
En caisse	57,164 11
Total de l'actif	$371,730 35

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quatorze du mois de décembre 1859, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la Paroisse et État susdits, ont comparu personnellement Oscar Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que l'état ci-dessus est correct, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président,
A. SCHREIBER, secrétaire,
Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 14ème jour de décembre A. D. 1859.
ARTHUR SAUCIER,
3me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent en argent sur les certificats non encore payés pour l'année 1857 et 1858, à partir du second lundi de février prochain.

La Direction a déclaré aussi un dividende de 10 pour cent sur le montant net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1859, et des certificats seront émis à cet effet à partir du 5 février prochain.

DIRECTEURS

George W. West,	R. F. Hoyt,
James A. White,	M. Musson,
Douglas West,	Martin Gordon Jr,
D. Jamison,	Numa Augustin,
A. Miltenberger,	Césaire Olivier,
J. Letoy,	A. Bohn,
	Oscar Gaillard.

La Compagnie continue à assurer aux prix courants des primes, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.
Bureau—No 3, rue Carondelet. 3 janv

PAR jugement de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 22 courant, la société qui existait entre les feu Ed. Locquet et E. Reimonenq, sous la raison de ED. LOCQUET & CO. a été dissoute.
E. REIMONENQ. 28 déc—1m

ERNEST TURPIN,

Conducteur en livres,

55.......Rue Vieille-Levée.........55
NOUVELLE-ORLÉANS.

FABRIQUE à la vapeur: Pastilles de gomme, pâte de jujube et de guimauve, dragées, pralines, et toutes sortes de confiseries, sirops et candis. 16nov—6m

VINS FINS DE CHAMPAGNE,

ERNEST IRROY & Cie,

A Mareuil-sur-Ay.
NUMA LACOSTE & Co,
Agents pour la Nouvelle-Orléans.
16nov

AVANCES—Nous ferons des avances libérales sur consignations de coton et autres produits à nos amis de Liverpool ou New-York.
S. DE VISSER & Co,
74, rue Magasins.
1sep—6

A. Carrière. E. Bardelais.

A. CARRIERE & CO,

IMPORTATEURS,

No 25, rue de la Vieille-Levée

ONT constamment en mains un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie et Conserves.

COKE A BON MARCHÉ.

Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.
10 octobre 1859.

TANT qu'on travaillera à la bâtisse, à la Station, le prix du Coke sera au très bas prix de trente-cinq cents le baril.

Il est propre, convient pour les maisons, et vaut mieux que le bois ou le charbon pour la cuisine.

A ce prix, le coke est de 25 pour cent meilleur marché que les meilleurs charbons.
N. O. J. TISDALE, Trésorier.
11oct—6

CRÈME DE CASCARILLE

Pour la Ville et le Théâtre,

PRÉPARÉE EXCLUSIVEMENT

De coquilles d'œufs calcinées.

Inventé par C. BOULE et Cie,

A PARIS.

CE blanc est infiniment supérieur à tous les autres Blancs liquides, par sa parfaite imitation de la nature, par sa facilité et son entière innocuité sur la peau. Il remédie de la manière la plus efficace à toutes les affections éruptives qui se manifestent sur le visage. Ses qualités, depuis longtemps appréciées, ont rangé cette préparation au rang de celles que la mode ne saurait détrôner.

On peut se la procurer chez les principaux pharmaciens et spécialement chez ED. GUILLOT,
No 148, rue Royale
PRIX DU FLACON, 50 cts. 27sept—6

JAMES M. PUTNAM

Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
EXPEDITEUR ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
1sept—1an, camp No 53, rue Carondelet

ABSINTHE—150 caisses absinthe Lemoine, à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
No 69 rue Douane.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

Chs. BLAZE.

JOAILLIER ET HORLOGER.

RUE DE CHARTRES, No. 65.

VIENT de recevoir des meilleures fabriques de PARIS un assortiment complet des mieux assortis, tel que PARURES, BRACELETS, Boucles d'oreilles, Dormeuses, etc., du dernier goût.

Un beau choix de CROIX, BAGUES et EPINGLES en diamants, montés avec élégance et dans le dernier style.

Il se recommande par le BON MARCHÉ et l'EXCELLENTE QUALITÉ GARANTIE de toutes ses marchandises.

Montres de choix, des premières maisons, pour Dames, garnies en diamant, chronomètres patentés, chaînes de cou pour Dames, chaînes de gilet; le tout à des prix modérés.

Il se recommande de plus comme excellent ouvrier en horlogerie et bijouterie. Il a établi dans les premières maisons de Paris et de la Nouvelle-Orléans pour monter les diamants.
21 déc—3m

EN débarquement des navires Athens, Abby Blanchard et Alma et Mary Hyler, de Bordeaux:
100 caisses fruits au jus Lafargue
50 barriques vin rouge bon ordinaire
50 caisses vin rouge do do
15 barriques vin rouge Lacave vieux, pour familles
50 do St-Emilion, 1er cru, supérieur
75 caisses vin rouge St-Estèphe do
100 do do Haut-Brion do
12 demi-barriques vin blanc Haut-Barsac vieux
50 paniers anisette extra Chauvet
100 caisses curaçao à Fons-de-vie
do de liqueurs assorties extra
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 jan 44, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Esclaves acclimatés à l'encan.
PAR C. E. GIRARDEY & Co,
Bureau No 37, rue des Magasins.

AUJOURD'HUI, samedi, 14 janvier 1860, 6 ans vendu à l'encan, au City Hôtel:
GEORGE, mulâtre, âgé de 40 ans, bon bourrelier et garçon de laboratoire;
DAVID, nègre, âgé de 35 ans, bon homme de peine et palefrenier;
ANNA, négresse, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
JULIA, négresse, âgée de 30 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Tous ces esclaves sont pleinement garantis.
Conditions—Comptant, ou 12 mois de crédit en acceptations de la ville approuvées, et portant 8 pour cent d'intérêt.
Les actes de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 jv

Jaconats français, mousselinettes riches et robes de barège.
PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi, 14 du courant, à 10 heures, à leur magasin, No 25, rue de la Douane:
Une belle de jaconats français, mousselinettes riches, robes de barège, de Gros, Odier, Roman & Co, manufacture de Neuville. 14 jv

Marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 26 rue de la Douane:
Alpacas noir, toile d'Irlande, lawnerie, indienne de fantaisie, cotons blancs et écrus pour draps, mousselines de laine, cotonnade, courtepointes 13¼ au piqué, mouchoirs à carreaux, etc.
Egalement—Une facture de broderies et de mercerie assortie.
Conditions à la vente. 14 jan

150 lots de marchandises sèches, souliers, bottes et bijouterie.
PAR M. BARNETT Jnr. encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis:
150 lots de marchandises sèches, vêtements et bonneterie.
Egalement—50 caisses bottes et souliers pour hommes, femmes et enfants.
A midi—Une facture de bijouterie, montres, etc.
Conditions à la vente. 14 jv

Vin blanc, vins rouges en barriques et en caisses
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 12 heures P. M., il sera vendu à l'encan sur la Levée en face de la rue des Ursulines, 2d district:
60 barriques vin rouge
400 caisses do
15 barils vin blanc
En débarquement de la barque Mary Hyler, venant de Bordeaux.
Conditions à la vente. 14 jan

Vin rouge en barrique.
PAR BERNARD TURPIN.

AUJOURD'HUI, 14 courant, à 4 heures et demie P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines, 2d district:
40 barriques vin rouge de Bordeaux, en débarquement du navire Athens, venu de Bordeaux.
Conditions à la vente. 14jan

Cerises à l'eau-de-vie.
PAR BERNARD TURPIN.

IL sera vendu à l'encan samedi 14 janvier 1860, à 4½ heures P. M., sur la Levée en face de la rue de l'Hôpital, 2e district:
30 caisses cerises à l'eau-de-vie "Chauvet" en débarquement de la barque Mary Hyler, venue de Bordeaux.
Conditions à la vente. 13jan

Opéra! Opéra!

Une bonne occasion d'acheter au nouveau Théâtre de l'Opéra, une loge près l'amphithéâtre et excellente sous tous les rapports.
PAR JULIAN NEVILLE & Co,
JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 14 janvier, à midi, à la Bourse St-Charles:
LA LOGE No 42.
Et une action du théâtre.
Le propriétaire la vend seulement parce qu'il demeure trop loin de la ville pour assister au spectacle.
Conditions—Comptant. 12jv

Whisky......Whisky
PAR R. B. SYKES.

SAMEDI, 14 du courant, à 12 heures et demie du matin, il sera vendu, pour compte des consignataires, à l'encan d'inspection de Bossel, rue du Commerce, près la rue Notre Dame:
200 barils de whisky rectifié, très vieux, des marques Orell, Wilshire, Gen Mis, Liebberger, etc.
Conditions—$300, comptant; au-dessus de $300 jusqu'à $1000, 30 jours; au-dessus de $1000, 90 jours, en billets approuvés. 12janv

Succession de Barnabé Durocher et de sa femme
PAR TOURNÉ & THOMAS

MERCREDI, 18 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'honorable H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 13 décembre 1859, pour la dite succession.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, 2e district de cette ville, désigné par le No 7, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Marais, Dumaine et Urquhart. 31 pieds anglais face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. La moitié indivise d'un certain lot de terre au bourg Tremé contigu au précédent, désigné par le No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—La part de Durocher s'élevant à la moitié, comptant; et la part des mineurs Barnabé Louis, se composant en l'autre moitié, un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets aux endossements satisfaisants, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à la date à l'échéance, et à une hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur.

Actes de vente par devant P. Lacoste, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17dec—24,14 13jv

Excellente occasion pour des personnes qui ont de petits moyens et désirent acheter une petite résidence.—Un grand terrain situé dans le Deuxième District et convenable pour une résidence d'un des laitiers.—Vente sans réserve.
PAR JULIAN NEVILLE & CO,
JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 19 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Charles:
Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Rochebiave, Dumaine et Dorgenois. Il a 37 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 3 pouces 2 lignes [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Francis Pusny, alias Frank Pelham—No 15,265.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que St Victor Barret a présenté une pétition à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Francis Pusny, alias Frank Pelham, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de montrer les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
Député Greffier.
14 janv—14, 18, 25

Succession de J. F. Kaufman, No—19,262.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA Nouvelle-Orléans—Attendu que Basile Laplace a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir la [illegible] de la succession de feu J. F. Kaufman, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de produire leurs raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
14 janv—14 18 25 Député Greffier.

William Kenner & Cie vs leurs créanciers—No 17,[illegible] Cour de Paroisse et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de [illegible] [illegible] [illegible] dans le dit procès dûment pour le 21me jour de janvier 1860, à 10 heures A. M., à l'effet de recevoir [illegible] un syndic, en remplacement de Richard Relf, syndic, décédé, et que J. H. Kennard, Esq. a été nommé pour les créanciers absents.
Par ordre de la Cour, J. L. TOLEDANO,
16déc—6, 14, 23 janv Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—A tous ceux que ces présentes verront—Salut: [illegible] que par les présentes, que cette Cour a rendu le 10 décembre 1859, dans l'affaire ci-dessus, un jugement dont la teneur suit: No 13,476—Félix Pillard vs Catherine Urtasun, son épouse.—Dans cette affaire la cour, [illegible] des parties, a, en décision, que la preuve [illegible] [illegible] [illegible] la Cour, après due considération, ordonne, adjuge et décrète que la demanderesse Catherine Urtasun [illegible] soit [illegible] et son [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible].
Jugement rendu le 10 décembre 1859
Signé le 15 décembre 1859
(Signé) L. DUVIGNAUD, juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, à la Nouvelle-Orléans, ce quinzième jour de décembre de l'an de grâce 1859 et de l'Indépendance le quatre-vingt quatre.
17déc—2, 15 janv A. DREUX,
Député-greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,504—Je certifie que le 23 septembre 1850, jugement a été rendu par la Cour dans l'affaire de l'interdiction de Rosette Rochon, f. c. l., et que le décret étant jugement est dans les termes suivants:

Il est ordonné, adjugé et décrété que Rosette Rochon, f. c. l., soit déclarée être dans un état de faiblesse d'esprit tendant, qu'elle ne pourrait administrer ses biens, et en conséquence elle est par le présent interdite et déclarée incapable de faire aucun des actes qu'aucun [illegible] [illegible] tous les frais y [illegible] la [illegible] [illegible] Rochon.
Jugement rendu le 23 septembre 1850.
Signé le 6 octobre 1850.
P. E. MORGAN, juge.
Ce qui précède est une traduction fidèle du décret original, délivré au greffe de la susdite Cour, le 16 décembre 1859
J. L. KELLY,
17 déc—31, 14 jan Député Greffier

Succession de dame Martin Hearsey, épouse de D. T. Bouis—No 608.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes intéressées de [illegible] [illegible] dans les dix jours de la date de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément, et le dit administrateur déchargé de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour, F. MICHOT,
5 janv—10 14 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dans l'affaire de la Compagnie de Desséchement de la ville de la Nouvelle-Orléans—No 5108—Avis est par le présent donné aux sociétaires de la susdite Compagnie, et à toutes autres personnes y intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le receveur de la Compagnie, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, J. R. TOLEDANO,
5 janv—10, 14 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—E. B. Clarke vs ses créanciers et les créanciers de Claire Pictou—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,654—Avis est donné aux créanciers et à tous les autres intéressés de faire connaître, dans les dix jours suivant la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles le tableau soumis par le syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit tableau.
Par ordre de la Cour, JNO. P. SMITH,
Bureau du Greffier, 5 janvier 1860. Dép. Greffier
5janv—9et14

Succession de François Saulet—No 15,963.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du dit fond, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
10 jan—14,19 Dép-Greffier

Succession de Simon Duclos—No 15,[illegible]

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que François Juré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Simon Duclos, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
10 jan—14,19 Député Greffier

Succession de Felix Martin Alva—No 15,297.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Marthe Duplessis, veuve de Felix Narcisse Alva a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession des Felix Martin Alva, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
10 jan—14,19 Député Greffier

SPÉCIALITÉS DU DOCTEUR VERGE.

En peu de temps et avec un traitement facile à suivre, on obtient une guérison complète de toutes les maladies de la peau et du sang.

Les démangeaisons, rougeurs, boutons, dartres, efflorescences, taches à la peau, chute des cheveux, ulcères, virus vénériens et ses altérations, n'ont jamais résisté à leur dépuratif.

Chez FAURE LACAUSSADE, pharmacien, rues Orléans et Bourbon.

JOHN PETIT,

AU VIEUX BASSIN.

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a fait des arrangements qui lui permettront d'avoir constamment au Vieux Bassin, un grand stock de bois de construction et des assortiments complets de la meilleure qualité.

Attendu de Liverpool, par les navires Valentin, Wayside, Emilie Hall, Eddystone et Congress, 1,800 boucauts de [illegible]

Aussi, de Bordeaux, à bord du navire Hammond, 4,000 tuiles françaises, à vendre par
JOHN PETIT,
au Vieux Bassin.

VENTES JUDICIAIRES.

Antonio Fernandez vs Thomas [illegible]

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,941—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre le 10 de février 1860, à midi, à l'Hôtel de Cité de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Calliope, Gravier et Perdido. Lequel terrain mesure environ trente-neuf pieds et demi pouce de face à la rue Treme sur quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Lesdites bâtisses et améliorations consistent en une maison et boutique à étages couverte en ardoises, ayant deux chambres avec cabinet sur le 2d étage, un cabinet, [illegible] et une cuisine, [illegible]

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—28,31, fev 8,10

H. Bertaiaux vs ses créanciers.

CINQUIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 13,201—En vertu d'une ordre de vente rendu le 6 janvier 1860, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 16 janvier 1860, à 11 heures A. M., au magasin du débiteur, situé rue Jefferson, No 288, dans le 2ème District de cette ville, pour le procédé en garantie des créanciers, de l'immeuble, à la vente publique et adjudication des:

Lot de ferblanterie, etc., etc., abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, suivant inventaire.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shériff
16janv—16,14,18,20,28 de la Paroisse d'Orléans

Jean Egreteau & al vs Jean Fomma, pour une conciliation forcée.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-Orléans—No 14,002—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 janvier 1860 à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 22 de janvier 1860 à 10 heures de matin, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de terre [illegible] situé dans la paroisse des Ursulines, entre Conti de District (ci-devant Condé) et Royale dans le 1er District de la cette ville, suivant l'inventaire, chargé en mesure au verger. Conditions comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
10jan—14,18,20,23 Shériff de la Paroisse d'Orléans.

Ludwine Dupuy, femme séparée de biens de Louis Joseph Grasse, vs. Elizabeth Christine Marguerite Louy.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 15,461—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 30 janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de la Cité de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, de France et Lesseps et désigné par le No. douze, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 23 de février 1854, déposé en l'étude de Octave De Armas, ci-devant notaire public.

Le dit lot mesurant, une vingt-quatre pieds de face à la rue de l'Amour, des Bons-Enfants, [illegible] [illegible] [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison couverte en bardeau, composé de quatre chambres, et de cabanes; de plus, des arbres fruitiers et grand nombre d'arbres fruitiers.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de trois billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété ci-dessus, datés du 29 janvier 1856, souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
E. T. PARKER,
Shériff de la paroisse d'Orléans
23 déc—6,14,22,30

Sebastien Huber vs Peter Reich et al

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 14,150—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 30 de janvier 1860, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. neuf dans l'îlet No 39 de la dénomination de cette ville, borné par les rues St-Ferdinand, Moreau, et Levee, de 24 pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
28déc—6jan 14,23 30 Shériff de la paroisse d'Orléans

Alfred Robelot vs. Latrane Bernard.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,474—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 20 janvier 1860, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Trois terrains situés au faubourg Duverger, dans la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, désignés par les Nos. huit, quatre et cinq, [illegible] [illegible]

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER
Shériff de la Paroisse d'Orléans
28déc—28 janv 6,14,23,30

La Banque d'Amérique vs Jean Baptiste Dupuis et De [illegible]

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 10—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 6 de février 1860 à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

1o. Deux lots de terre situés à Mandeville, dans la paroisse St Tammany, [illegible]

2o. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

3o. Un terrain situé dans le District et au faubourg Marigny, [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en deux billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente par-devant Chs. Victor Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
E. T. PARKER, Shériff
22 déc—3 janv 7,13,14,18,21,28, de la paroisse d'Orléans.

Galerie de Jacobs,

No 93 rue du Camp, Nouvelle-Orléans,

E. JACOBS à son ancien poste!!!

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à la nombreuse clientèle de cette célèbre galerie de daguerréotype, d'ambrotype et de photographie, établie en 1852, qu'il s'est assuré, pour plusieurs années, les services de M. E. Jacobs, l'ancien propriétaire qui vient d'arriver d'Europe avec tous les derniers perfectionnements. Les habitués peuvent donc être assurés qu'ils auront des portraits qui ne laisseront rien à désirer.

Des miniatures de toutes grandeurs, à l'huile, sur ivoire ou autrement, de manière à satisfaire le goût et se mettre à la portée des moyens de chacun, sont prises dans le dernier genre. Des photographies simples ou peintes et de toutes grandeurs, prises sur l'original ou d'après des gravures—Les meilleurs artistes des Etats-Unis sont employés dans l'établissement et tout ce qui s'y fait est garanti.

On donne des leçons dans l'art.

La galerie est magnifiquement ornée d'une grande collection d'œuvres artistiques. Les dames et les messieurs sont invités à venir la voir.

Les prix sont modérés.
Conditions—Comptant sur livraison.
25oct—6m L. S. LIPMAN.

J. J. ALBERT,

33, rue de Chartres 33,

REÇU par les derniers arrivages de France l'assortiment le plus complet de chapeaux et casquettes pour la saison, savoir:

Chapeaux de soie extra léger (coiffes adhérentes)
do de castor et castor noir
do souples de tout genre et toute couleur
do de soie cirée et soie unie
do feutre GARIBALDI à garniture adhérente, (article tout nouveau)
do de castor noir, souple
do et casquettes de voyage.

Le soussigné, pendant son séjour à Paris, a particulièrement porté son attention sur la confection des articles de fantaisie pour enfants, destinés à la vente de la fin de l'année et tels qu'on les porte actuellement à Paris, savoir:

Casquettes drap et velours de toutes formes
Toques Charles IX
Étoiles à velours brodé
Bérets à 6 aulnes
Bonnets écossais
Chapeaux de fantaisie à plumes d'autruche
do [illegible] Écossaise, &c, &c, &c.

Les meilleurs ouvriers de Paris étant engagés dans son vaste établissement, les fashionables pourront, comme par le passé, commander chez lui leurs chapeaux, soit d'après les modes de Paris, ou suivant leur goût, d'après la mesure de leur tête prise au conformateur.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus considérable de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.
J. J. ALBERT,
16 déc—6p 33, rue de Chartres.

REÇU par les navires Colombo et Mississippi, du Havre:
300 caisses vermouth Noilly Prat & Co
200 paniers huile Plagniol, 24, 32 et 11 onces
100 caisses absinthe [illegible]
200 do olives farcies et niobiée à l'huile
250 do eau fleur d'oranger supérieure
25 demi-barriques do
50 barriques vin rouge Bourgeois
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 jan 44, Vieille Levée

SARDINES—150 paisses de ¼ et ½ boîtes, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co

VENTE PAR J. B. WALTON.

SUCCESSION DE FEU JOHN McDONOUGH.

GRANDE VENTE DE TERRES dans les paroisses D'ORLÉANS, ST-BERNARD, PLAQUEMINES, JEFFERSON, ST-CHARLES, ST JACQUES, LIVINGSTON, LAFOURCHE INTÉRIEURE, EST BATON-ROUGE, ST-TAMMANY, ASSOMPTION, ST-LANDRY et CALCASIEU, à de longs termes, par ordre et pour compte du fonds d'école de McDonogh, ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON.

Encanteur de la Ville,
Bureau, 10 Bank Place.

LUNDI, LE 23 DE JANVIER, 1860, COMMENÇANT à midi, à la Bourse St-Charles, et le jour suivant s'il est nécessaire.

Par ordre et pour compte de la ville de la Nouvelle-Orléans, le procédé, à la vente publique, sans réserve et limite, les terres de valeur, ci-après décrites, acquises par la ville de la Nouvelle-Orléans de la succession de John McDonogh, à savoir:

Paroisse d'Orléans.

UN MORCEAU DE TERRE, situé partie dans la paroisse d'Orléans, et partie dans les paroisses de Plaquemines et Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, et formant partie de la plantation ci-devant appartenant à Pierre Cazelar, situé à une distance d'environ trois milles de la Nouvelle-Orléans, borné par la plantation ci-devant appartenant à Prosper Marigny, et en bas par la plantation ci-devant appartenant à Jean Borelo, comme il appert par un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville; les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, comme suit, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans la paroisse d'Orléans, figurant sur la rive droite du fleuve [illegible] [illegible] pour l'usage exclusif de deux morceaux ou portions de terre de fonds, Nos 35 et 36, sur le dit plan, formant une distance [illegible] [illegible] vingt pieds de face, [illegible] [illegible]

ET DEUX MORCEAUX OU PORTIONS DE TERRE, situés partie dans la paroisse d'Orléans, et Plaquemines, désignés par le dit plan, par les Nos 34 et 35, [illegible] Nos 37 et 38, [illegible] [illegible]

SIX LOTS OU PIÈCES DE TERRE, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, formant partie du lieu [illegible] [illegible] désignés par les Nos 5, 7, 8, 9, 10 et 11, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, et mesurant chacun, selon le dit plan, un arpent de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents.

Chacun des dits six lots étant contigu et formant un seul tenant, borné en haut par le No 6, et en bas par le No 12, sur le dit plan. Ces terrains sont très hauts, la terre très fertile, et sont très bien situés pour résidence de campagne et pour jardinage.

UNE CERTAINE PIÈCE DE TERRE, située dans la paroisse d'Orléans, désignée par le No. 1, contenant 79 30-100 acres, dans la section No. 22, du Township No. 12, range No. 12 est, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, voyer d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

UN MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du Mississippi, au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No. 3, contenant 148 80-100 acres, et partie comprise dans les sections Nos. 27 et 34 du township No. 12, range No. 11 est, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

Paroisse St-Bernard.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, désigné par le No. 2, contenant 111 70-100 acres, dans la section No. 26, [illegible] [illegible] dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

Le morceau de terre est contigu à la limite des paroisses de St-Bernard et d'Orléans et est entièrement dans cette dernière [illegible] [illegible] [illegible]

Paroisse Plaquemines.

UNE GRANDE ÉTENDUE DE TERRE, dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississippi, environ 43 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, divisée en 121 morceaux, désignés par les Nos 1 à 121, inclusivement, étant dans les T. 16 S., R. 26 E., et T. 19, S. R. 25 E., selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

Les lots Nos 2 à 5 inclusivement, sont contigus, contenant chacun environ 14 acres superficiels, et mesurant chacun un arpent face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ 7,200 pieds.

Les lots Nos 6 à 28, inclusivement, sont contigus, contenant chacun environ 42 acres superficiels, mesurant chacun deux arpents face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ 7,200 pieds.

Les lots Nos. 29 à 52, inclusivement, sont contigus contenant chacun environ 31 acres superficiels, mesurant chacun 23 pieds de face au fleuve Mississippi sur une profondeur d'environ 7,200 pieds.

Les lots Nos 53 à 77, inclusivement, sont contigus contenant chacun environ 42 acres superficiels, mesurant chacun environ 211 pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ 7,200 pieds.

Les lots Nos. 78 à 97, inclusivement, sont contigus, contenant chacun environ 42 acres superficiels, mesurant chacun 211 pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur, chacun, d'environ 42 acres superficiels, [illegible] [illegible]

Les lots Nos 98 à 114, inclusivement, sont contigus, contenant chacun environ 42 acres superficiels, [illegible] [illegible] Mississippi, sur une profondeur d'environ 7,200 pieds.

Les lots Nos 115, 116 et 117, face au fleuve Mississippi, sont contigus, et ont une ligne de fond [illegible] à la ligne supérieure de la plantation [illegible]

No. 115, contenant environ 41 acres superficiels.
No. 116, contenant environ 60 acres superficiels.
No. 117, contenant environ 64 acres superficiels.

Les lots Nos 118 à 121, inclusivement, sont contigus, contenant chacun environ 57 acres superficiels, et étant tous chacun environ 350 pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ 300 pieds.

UN MORCEAU DE TERRE, appelé la Grande Chênière, dans la paroisse de Plaquemine, à environ trente milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, et à environ huit arpents de terre [illegible] [illegible]

Le morceau de terre est contigu à la paroisse [illegible] [illegible] [illegible]

La moitié indivise d'un MORCEAU DE TERRE, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la paroisse de Plaquemines [illegible] [illegible] [illegible]

TROIS MORCEAUX DE TERRE, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la paroisse de Plaquemines, [illegible] [illegible]

No. 1 contenant 31 65-100 acres
No. 2 contenant 259 25-100 acres
Les deux morceaux de terre étant contigus.
Le lot No 3 contenant ensemble 326 87-100.

Les morceaux Nos. 1 et 2 sont dans le fond de la plantation maintenant ou ci-devant appartenant à Martin Papernot, M. Laporte, et à Laporte, [illegible] [illegible] le No 3 est dans le fond des plantations [illegible] Henry Doyle.

Paroisse de Jefferson.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du Bayou Barataria, et composé des sections, partie de sections et lots suivants, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, daté le 11 avril 1857:

T. 15 S, R. 23 E.	Sec.		
	75	6—100 acres	
	76	6—100	
	77	219 65—100	
	78	158 45—100	
	79	209 31—100	
	80	202 86—100	
	81	5 46—100	
	82	5 27—100	
	83	223 30—100	
	84	102 4—100	
	85	15—100	
R. 24 E.	86	67 4—100	
	87	15 5—100	
	88	104 86—100	
		1,200 76—100	

Les diverses sections et parties de sections de terre ci-dessus décrites sont contiguës et forment ensemble une plantation à sucre de valeur. La plus grande portion est haute et favorable pour la culture. Environ 18 ou 20 arpents sont défrichés, et il y a en partie des bâtisses [illegible] sur la plantation. Le bois sur leur morceau de terre est de valeur.

UN MORCEAU DE TERRE dans le district de Barataria, sur le côté gauche du Bayou Barataria, désigné comme lot No. 8, description No. 8, sur un plan dressé par Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, et contenant environ 50 arpents superficiels, la bonne portion de ce morceau de terre étant située à la rive du Bayou Barataria, et s'étend environ 27 arpents de face au Bayou Barataria, ayant une profondeur d'environ 20 arpents.

Une grande partie de ce morceau est en sous-bois [illegible] de valeur, et seulement le droit, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans acquis de la succession de John McDonogh seront vendus, et sans aucune garantie quelconque.

DEUX MORCEAUX DE TERRE dans le District de Barataria, et désignés selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, comme suit, savoir:

1er T. 15, S. R. 24 E.,	Sec. 36	143 32-100	acres.
		27	64 98-100	
		63	4 31-100	
		64	16 40-100	
		65	165 36-100	
Total			395 07-100	
2me T. 15 S, R. 23 E.	Sec.	27	77 65-100	
		41	77 30-100	
T. 15, S. R. 24 E.,		55	73 50-100	
Total			228 55-100	

Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans acquis de la succession de John McDonogh, sans aucune garantie à un MORCEAU DE TERRE nommé 200 et 400 acres, étant en dessous de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la plantation Cazelar et mesurant ensemble sur les deux faces environ 20 arpents, et désigné sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, comme lot No 18.

SEPT MORCEAUX DE TERRE sur le côté droit du fleuve Mississippi, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, comme suit:

Le morceau No. 13 contenant environ 1200 arpents, a une forme irrégulière, borné au nord et à l'ouest par les terres maintenant appartenant à L. Millaudon, à l'est par les Nos. 12 et 15, sur une ligne parallèle avec le Canal Destréhan, et au sud par le Bayou Ouacha et le morceau No. 14.

Le morceau No. 14 contenant environ 1000 arpents est d'une forme irrégulière, borné au nord par les terres ci-devant la propriété de J. B. de Gruy, à l'ouest par les terres maintenant appartenant à L. Millaudon, au nord par une ligne parallèle à la limite sud, et à l'est par le Bayou Ouacha ou Barataria.

Le morceau No 15 contenant environ 1000 arpents est borné au nord par le morceau No. 12, sur une ligne perpendiculaire au canal, au milieu de la distance de la rivière Ouacha à la ligne de fond des morceaux faisant face au fleuve, Mississippi, au sud par la rivière Ouacha ou Barataria, à l'est par le morceau No. 16, et à l'ouest par le morceau No. 13, sur une ligne parallèle au canal Destréhan.

Le morceau No. 16 contenant environ 370 arpents, borné à l'ouest par le morceau No. 15, au nord par le No. 17, sur une ligne perpendiculaire au canal, en prolongation de la ligne de division entre les morceaux Nos. 12 et 15, à l'est par le No. 21 sur une ligne parallèle au canal et au sud par la rivière Ouacha ou Barataria.

Le morceau No 17 contenant environ 260 arpents est borné au sud par le morceau No. 16, au nord par la ligne du fond des morceaux Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, à l'ouest par le morceau No. 12 et à l'est par la rivière Ouacha ou Barataria et le morceau No. 18.

Le morceau No. 18 contenant environ 260 arpents est borné à l'ouest par les morceaux Nos. 16 et 17, et sur les autres côtés par la rivière Ouacha ou Barataria.

Le morceau No. 19 contenant environ 1,100 arpents est borné au nord et à l'ouest par les terres de Gardère, au sud par le Bayou Ouacha et Barataria et les lots Nos. 17 et 18, et à l'est par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à la Communauté du Couvent des Ursulines.

Un morceau de terre dans le District Barataria, sur le Bayou Dupont, à environ 13 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 5 lieues plus ou moins, face au bayou, sur une profondeur de 3 arpents, et étant borné d'une lisière formée par le bayou Dupont, les Rigolets, le bayou St-Denis et le Petit Lac.

Par un arpentage récent il a été trouvé que ce morceau de terre est de 1865 12/100 arpents, comme suit:

Sec. 6 T. 15, S. R. 23 E.,	227 35/100	arpents
.. 46 T. 16, S. R. 24 E.,	44 56/100	..
.. 37 T. 17 S. R. 24 E.,	862	
.. 38	91 45/100	..
.. 39	16 74/100	..
.. 40	7 76/100	..
.. 47 T. 17, S. R. 24 E.,	164 27/100	..
.. 37 T. 18, S. R. 24 E.,	463 14/100	..
Total	1865 12/100	

Suivant un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Deux morceaux de terre mesurant 72/100 arpents sur le côté droit du Mississippi, situés sur le bayou St-Denis, dans le T. 18, S. R. 25 E.

Le lot No. 1 mesurant 22 30/100 arpents.
Le lot No. 24 mesurant 44 38/100 arpents.

Étant tous deux partie de la section No 13, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Paroisse de St-Charles.

UN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St-Charles, mesurant environ trois lieues de long et deux au bayou des Allemands et au bayou du Prince Noir, sur un arpent de profondeur sur les dits bayous, commençant au Petit Lac des Allemands et s'étendant le long des dits bayous jusqu'aux terres de M. Michel Zeringue, près de l'embouchure du Lac Ouacha.

Les dits morceaux de terre mesure 216 54/100 arpents, et est composé des divisions suivantes, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis:

Section 38 dans le T. 15, S. R. 20 E., contient 112 50-100 arpents.

Section 63, dans le T. 15, S. R. 21 E., contient 25 9/100 arpents.

VENTE PAR J. B. WALTON.

Section 40, dans le T. 15, S. R. [illegible] contient [illegible]
Section 41, dans le T. 15, S. R. [illegible] contient [illegible]

Paroisse de St-Jacques.

UN GRAND ET RICHE MORCEAU DE TERRE, situé dans la paroisse St-Jacques, dans le T. 11 S. R. 5 E., et composé des sections, partie de section et lots suivants, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis; le dit morceau de terre étant situé sur le fleuve Mississippi, et sur la limite supérieure de l'habitation Golden Grove de M. Burguer!

La section No. 71, contient 432 80-100 arpents et est divisée en 3 sections fractionnelles désignées par les Nos. 2 et 6. Le No. 3 contient 177 40-100 arpents, et le No. 6, 255 40-100 arpents.

La section No. 71, contient 646 85-100 arpents et est divisée en quatre quarts de section, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, contenant chacun 156 25-100 arpents. Les deux sections, 71 et 72, sont contiguës et contiennent ensemble 1080 68-100 arpents.

La section No. 76, contient 640 85-100 arpents et est divisée en deux parties fractionnelles de section désignées par les Nos. 11 et 16. Le No. 11 contient 126 60-100 arpents et le No. 16 contient 254 20-100 arpents.

La section No. 77, contient 640 arpents et est divisée en quatre quarts de section, désignés par les Nos. 9, 26, 14 et 13, contenant chacun 160 arpents.

La section No. 78, contient 640 72-100 arpents et est divisée en quarts de section, désignés par les Nos. 7, 8, 13 et 12, contenant chacun 160 18-100 arpents.

La section No. 79, contient 640 36-100 arpents et est divisée en quatre quarts de section, désignés par les Nos. 17, 18, 21 et 22, contenant chacun 160 36-100 arpents.

La section No. 80, contient 802 46-100 arpents, et est divisée en quatre quarts de section, désignés par les Nos. 19, 20, 23 et 24; les Nos. 19 et 23 contiennent 160 arpents, les Nos 20 et 24 contiennent chacun 150 arpents, [illegible] 25-100 arpents.

La section No. 61, est une partie fractionnelle d'un quart de section désigné par le No. 27 et contenant 81 74-100 arpents.

La section No. 62, est une partie fractionnelle d'un quart de section désignée par le No. 23, contenant 10 56-100 arpents. Les sections de 76 à 82, inclusivement, sont d'un seul tenant et contiennent ensemble 3971 36-100 arpents.

Le lot No. 26 est de forme irrégulière, étant situé sur l'arrière du lot No. 27, et contient 76 60-100 arpents.

Le lot No. 27, contient 23 13-100 arpents, joint le No. 26 et est situé sur l'arrière de l'habitation maintenant ou ci-devant appartenant à J. Lalah, les deux lots contenant ensemble 102 73-100 arpents.

Le lot No. 28, contient 58 80-100 arpents, joint le No. 29 et est situé sur l'arrière de l'habitation maintenant ou ci-devant appartenant à Pierre Bourgeois.

Le lot No. 29, contient 35 57-100 arpents, joint le No. 28 et est situé sur l'arrière de l'habitation maintenant ou ci-devant appartenant à Pierre Bourgeois, les deux lots contenant ensemble 102 43-100 arpents.

Le lot No. 30, contient 40 40-100 arpents, joint l'arrière du lot No. 29, est situé sur l'arrière de l'habitation maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Decarman, et est borné du côté sud par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à François Conrad, et en bas, à l'arrière de l'autre côté par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Freound.

Paroisse de Livingston.

UN MORCEAU DE TERRE sur la rive gauche de la rivière Amite, à environ deux milles de son embouchure, étant la première terre boisée que l'on trouve en remontant la dite rivière depuis le lac Maurepas, situé en partie dans le T. 8, R. 6 E., et le T. 9 S. R. 6 E. contenant environ 1250 acres, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Paroisse de Lafourche Intérieure.

UN GRAND MORCEAU DE TERRE connu sous le nom de Vacherie Dugas Livaudais, situé dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, faisant face en partie au Bayou des Allemands, et en partie au Petit Lac des Allemands, composé, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, des dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, des divisions suivantes:

Le No. 9 contenant environ	1819 arpents.	
Le No. 10	"	619
Le No. 7	"	1819
Le No. 6	"	1819
Le No. 5	"	2426
Le No. 4	"	2426
Le No. 3	"	5655
Le No. 2	"	5435
Le No. 1	"	5435

Les terres ci-dessus décrites sont situées partie dans les townships suivants, à savoir, T. 14 et 15, S. R. 18 E. T. 14 et 15 S. R. 20 E., et avoisinent un plan dressé par [illegible] de la rive du Bayou Gaudy [illegible] [illegible]

Le chemin de fer des Opelousas traverse entièrement le No. 6 des morceaux ci-dessus désignés et une partie des morceaux Nos. 9 et 10.

Paroisse d'Est Baton-Rouge.

UN RICHE MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse d'Est Baton-Rouge attenant et immédiatement au-dessous de la ville de Baton-Rouge, divisé en quatre parties [illegible] [illegible] situé dans le T 7 S, R 1 W, suivant un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan dressé par Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis.

Les Nos. 1, 2 et 3 sont contigus, contiennent chacun environ 50 arpents superficiels, mesurant chacun 2½ pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ 7,600 pieds.

Les Nos 4, 5 et 6 sont contigus, contiennent chacun environ 80 arpents superficiels, mesurant chacun 211 pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ 7,600 pieds.

Le lot No. 9, de 11 sont contigus, contiennent chacun environ 50 arpents superficiels, mesurant chacun 211 pieds de face au fleuve Mississippi sur une profondeur d'environ 7,600 pieds.

Le terrain faisant partie d'un MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse d'Est Baton-Rouge, sur les côtes de Cypres Bayou, à environ quatre milles du fleuve Mississippi, [illegible] [illegible] T 6 S, R 1 E, et partie dans le T. 7 S, R 1 E.

Ledit morceau de terre est composé des divisions suivantes, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, arpenteur général des Etats-Unis, savoir:

La section No. 43, contient 249 40/100 arpents.
La section No. 44, contient 448 14/100 arpents.

Faisant ensemble..........1217 65-100 arpents

Paroisse de St-Tammany.

QUATRE MORCEAUX DE TERRE DIFFÉRENTS situés dans la paroisse de St-Tammany, sur le Bayou Liberty, désignés d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, comme étant les sections Nos 18, 19, 20 et 21, ayant chacun une façade d'un arpent sur le Bayou Liberty, sur une profondeur de quarante arpents et situé dans le township 8, S. R. 14 E., et formant à environ un mille du lac Pontchartrain.

Paroisse de l'Assomption.

Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans acquis de la succession de John McDonogh, sans aucune garantie quelconque, sur les morceaux de TERRE, situés dans la paroisse de l'Assomption, sur le côté droit du Bayou Lafourche, et sur le Bayou Pierre et désignés sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis.

No 126 contenant 98 56-100 acres;
No 131 contenant 95 70-100 acres;
No 133 contenant 160 50-100 acres;
No 136 contenant 300 34-100 acres;
Les quatre lots sont situés partie dans le T. 13, S. R. 14 E., T. 14, S. R. 14 E.

UN MORCEAU DE TERRE DE VALEUR dans la Paroisse de l'Assomption, à une distance d'environ six milles du Bayou Lafourche, désigné par le No. 1, selon un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, les dimensions étant prises d'un plan de Wm. J. McCullough, voyer général des Etats-Unis, et contenant 95 acres.

Le morceau de terre est situé sur le Bayou de Sand et joint la limite supérieure de l'habitation maintenant ou ci-devant appartenant à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

UNE GRANDE ÉTENDUE DE TERRE dans la paroisse de l'Assomption et mesurant 52 arpents de face au Bayou Lafourche, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Le No 1 étant le quart S E de la section 44, contenant 156 20-100 acres.
Le No 2 étant le quart N E de la section 46, contenant 167 73-100 acres.
Le No 3 étant le quart S E de la section 46, contenant 167 75-100 acres.
Le No 4 étant le quart S O de la section 46, contenant 167 22-100 acres. Le tout formant une contenance de 663 10-100 acres.

Cette propriété est située dans le fond des plus belles plantations du Bayou Lafourche, et est estimée à une grande valeur. [illegible] [illegible] [illegible]

Paroisses St-Landry et Calcasieu.

UNE GRANDE ÉTENDUE DE TERRE, située partie dans la paroisse de St-Landry et partie dans la paroisse Calcasieu, ayant une façade sur la rivière Calcasieu, de plus de 22 milles sur le côté du Lac Nezpiqué, dans le T. 10 S. R. 3 W. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Sec. 47 contenant...............1444 47-100 acres,
Sec. 47 contenant...............1313 34-100 acres.

Formant un étendue de.....2757 81-100

TERMES ET CONDITIONS.—Un cinquième comptant, et la balance à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec un privilège de [illegible] et portant intérêt à raison de six pour cent [illegible] [illegible]

[illegible]

Les acquéreurs de biens [illegible] par la ville, paieront leurs ventes par actes de [illegible] Commissaires du fonds d'École de McDonogh [illegible]

Actes de vente par-devant C. E. Forties, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs. 20déc

SUCCESSION DE FEU JOHN McDONOUGH.

Vente, sans réserve, au comptant de titres de terres situées dans les paroisses de St Jacques, Ascension et Livingston, par le compte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON,
Encanteur de la ville, bureau, No 10, Bank Place.

LUNDI, 23 janvier 1860, à midi, à la Bourse de Hôtel St-Charles, [illegible] [illegible] la vente au comptant de la ville de la Nouvelle-Orléans par la succession de John McDonogh, décédé, il sera vendu:

1—Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans, acquis de la succession de John McDonogh, sans aucune garantie quelconque, à un morceau de terre situé dans la paroisse de Livingston, dans les Townships 9 et 10, S., R. 6 et 8 E., borné du côté qui se rapproche le plus du fleuve, par la ligne inférieure de la terre réclamée par William Conway et en conflit avec la dite réclamation. Ledit morceau de terre comprend toute cette partie de la réclamation de John McDonogh Jr & Co, No 66 du rapport du Register et Receiver, du 20 novembre 1816, située derrière et au nord de la ligne inférieure de la ligne réclamée par William Conway.

2—Tous les droits, titres et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans, acquis de la succession de feu John McDonogh, sans aucune garantie quelconque, dans une réclamation du tiers indivis d'un morceau de terre situé dans les paroisses St Jacques, Ascension et Livingston, bornant et s'étendant au-dessous d'une partie du morceau de terre ci-dessus décrit dans le Township 9, 10 et 11, S. R. 5 et 6 E., commençant à une distance de 40 arpents du fleuve Mississippi et s'étendant dans le fond, étant une des réclamations de la terre couverte par la réclamation No 27 du rapport du Register du 6 janvier 1821.

Les deux réclamations ci-dessus sont sujettes à un contrat passé par-devant E. Bouny, notaire public, contrat par lequel la ville de la Nouvelle-Orléans a transféré la moitié indivise des dites réclamations aux avocats qui avaient entrepris d'établir les dites réclamations.
Conditions—Comptant. 15déc

MH. J. RIVET a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis, qu'il a ouvert sa PHARMACIE DROGUERIE, au No 64 RUE DE LA DOUANE où il aura constamment un grand assortiment de DROGUES et PRODUITS CHIMIQUES de la plus grande pureté, MÉDICAMENTS PATENTÉS français, anglais et américains, PARFUMERIE et brosses à dents des meilleures manufactures anglaises et françaises.—Peintures, huiles, brosses, etc. Ses prix seront toujours des plus réduits.

MM. les médecins pourront faire remplir leurs ordonnances à toute heure du jour et de la nuit. La plus grande attention sera donnée à leur exécution.
H. J. RIVET,
1déc 64 rue de la Douane.

H. J. RIVET,

NÉGOCIANT EN GROS ET EN DÉTAIL,

en Drogues, Médicaments et Produits Chimiques, Parfumerie et articles de toilette, Couleurs, Huiles, Instruments de Chirurgie, Médicaments brevetés français et anglais, &c., &c.

64, rue de la Douane,

entre Chartres et Vieille-Levée,
NOUVELLE-ORLÉANS. 1 déc

ÉVITEZ LES GRANDS FRAIS.

Gagnez peu et vendez beaucoup.

Rue Sainte-Anne, 117, entre Dauphine et Bourgogne.

PAPIERS PEINTS.

EMILE CHOPIN prévient sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, 10,000 rouleaux de papiers peints des meilleures fabriques, choisis avec le plus grand soin par M. Goleppi, qu'il offre à des prix excessivement réduits.

Grand choix de papier mat de 10 à 20 cents.
Satiné gris et blanc pour salon, 20 cents.
Imitation velouté......................do à 30 cents.

Grand choix de papier doré français de 60 cents à $1, très joli choix de bordures veloutées et imitation, ciel de lit, devant de cheminée et stores. Émile Chopin père et fils se chargent de coller des papiers et tentures par lui fournis et [illegible] tout leur soins et surtout à bon marché.

Magasin provisoirement, rue Ste-Anne, 117, entre Dauphine et Bourgogne. 16déc—1m

WHISKY—[illegible] barils de rectifié, Magnolia et Jesse Moore, à vendre par
JACOB & DUSSUMIER,
Nos [illegible] encoignure Conti et Vieille Levée.

JAMBONS—75 tierçons jambons de Duffield et Lewis Sprag, à vendre par JACOB & DUSSUMIER,
encoignure Conti et Vieille Levée.

GRAISSE—[illegible] tierçons, barils et barillets, à vendre en lots au gré des acheteurs par JACOB & DUSSUMIER,
encoignure Conti et Vieille Levée.

CHANDELLES—[illegible] caisses Star, 4, 5 et 6 à la livre, [illegible] caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6 à la livre, en magasin et à vendre par JACOB & DUSSUMIER,
encoignure Conti et Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Vente à terme.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR J. B. ROGER & Co.

SAMEDI 14 janvier, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée:
50 caisses souliers chevillés et cousus, pour hommes, femmes et enfants.

AUSSI:
200 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, composant un assortiment des meilleures fabriques [illegible] de Boston, New-York et Philadelphie.
Conditions—Au-dessous de $300, 90 jours de crédit.
13 janv

Riz! Riz! Riz!
PAR R. B. SYKES.

SAMEDI 14 du courant, à 12 heures, il sera vendu à l'entrepôt Ruck, encoignure des rues Magasins et Lafayette, pour compte de qui il appartiendra:
50 tierçons de riz, plus ou moins.
Avariés sur le goélette Commerce, arrivée de Charleston.
Conditions: comptant. 13 jan

Succession de Mlle Emilie Fires—No 15,769.
PAR Chs E. FORSTALL.

IL sera vendu samedi, 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis en vertu d'un décret rendu par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 19 novembre 1859, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 15, borné par les rues Robertson, Claiborne, Toulouse et St-Philippe, mesurant mesure française, 25 pieds 4 pouces de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres et quatre chambres, galerie fermée, cabinet et deux cuisines dans la cour, une citerne, etc.

Conditions—comptant.
Acte de vente par devant C. V. Foulon, notaire.
13déc | 2 23 7 jv 14

Propriété au Nouveau faubourg Marigny.
PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:
Trois lots de terre, désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet renfermé par les rues Union, François Prieur et Soniat.

Les lots Nos 1 et 2 mesurent ensemble 51 pieds de face à la rue Soniat sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison en briques, une chambre, cabinet, cuisine, poulailler, etc.

Le lot No 3 mesure 45 pieds de face et 110 pieds de profondeur.

Le lot No. 4 mesure 27 pieds de face à la rue Richardson sur 100 pieds de profondeur; ensemble une maison de quatre chambres, [illegible]

Le tout pour $4 par mois et loyer jusqu'au 30 octobre prochain.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Jeune domestique bien recommandée.
PAR N. VIGNIE, Encanteur

SAMEDI, 14 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
ANTOINETTE, mulâtresse âgée de 15 à 17 ans, domestique de maison et faisant un peu la cuisine et laver, parlant français et espagnol et bien garantie.
Conditions—Comptant ou à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite esclave. 12janv

Chevaux, Buggy et Charrette.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 14 janvier 1860, à 10 heures P. M., en face de la Bourse St-Louis, rue St-Louis:
Deux CHEVAUX.
UN BUGGY avec les harnais et une autre CHARRETTE avec les harnais.
Conditions—Comptant. 7janv

Vente sans réserve pour cause de départ
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi, 14 janvier, 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:
Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Craps, Moreau et le Champ Élysées, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison de briques contenant deux chambres au 1er et sans les bâtisses et améliorations.

Un lot de terre désigné par le No 19 dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Barthelemy, Victory et Enghien; 30 pieds de face à la rue Barthelemy, sur 100 pieds de profondeur [illegible]

Le lot No 24, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt.

Les polices devront être transférées au vendeur, comme [illegible] des acquéreurs [illegible]

Acte de vente par-devant A. Ducatel, notaire. 5 janv

Trois cents tonneaux vins à l'encan, marques Douanes et Dauphine
PAR N. VIGNIE, Encanteur

SAMEDI, 21 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
Trois lots de terre et l'emplacement sur ces Douanes et Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St-Philippe, Bourgogne et Dumaine, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Terms: Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets [illegible] [illegible]

Acte de vente par-devant A. Ducatel, notaire. 13jan

Riz et Riz a vendre [illegible] Faubourg St Louis.

VENTES A L'ENCAN.

Jolie Résidence en briques, rue Robertson
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue Robertson sur 127 pieds de profondeur. Ensemble une maison en briques, divisée en quatre chambres, [illegible] galerie [illegible] cabinet, cuisine [illegible] d'eau.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant 8 pour cent d'intérêt par an, jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par-devant A. Ducatel, notaire public.

Terrains dans le faubourg Tremé
PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur

IL sera vendu samedi, 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:
Quatre lots de terre contigus, situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos 30, 31, 37 et 38 dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, St-Philippe et Robertson; mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant 8 pour cent d'intérêt.

Acte de vente par-devant J. Cuvillier, notaire public. 14 jan

Excellents Coiffeuse, bonne Cuisinière, Blanchisseuse et Repasseuse.
PAR CHS E. FORSTALL

IL sera vendu samedi 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:
La négresse créole CARMELITE, âgée de 25 ans, très bonne coiffeuse, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse parfaitement garantie contre les vices et maladies redhibitoires.
Conditions—comptant.
Acte de vente par-devant J. Ducatel, notaire public.
14 jan

1,000,000 de Cigares de la Havane.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

JEUDI et VENDREDI, 19 et 20 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin de Joseph M. Laborde, encoignure de Laborde & Nouvelle-Levée:
1,000,000 de cigares de la Havane importés directement, et des marques les plus estimées.
Les marchands en gros et en détail feront bien de suivre cette vente.
Pour les conditions et la description, voir le catalogue.

Lots de terre sur le Chemin du Bayou et rue Conti et Galvez.
PAR TOURNÉ & THOMAS.

SAMEDI 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu:
Un terrain de terre situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Robertson, Esplanade et Galvez, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Galvez sur 120 pieds de profondeur. [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés [illegible] [illegible]

Acte de vente par-devant Jos Lisbony, notaire public. 14 jan

Mulet—Mulet—
PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI, 14 du courant, à midi, sera vendu à l'encan sur la rue des Magasins:
Un mulet de bonne qualité.
Conditions: comptant. 14 jan

Magnifique vente d'un et le Levant
PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI, 14 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan rue des Magasins, [illegible] [illegible]
Une excellente paire de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Avoine Rose
PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI, 14 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan au [illegible] des Magasins:
[illegible] caisses d'avoine [illegible]
Conditions comptant. 14 jan

VENTE A CRÉDIT
Habillements d'hiver et de printemps, chemises blanches et en couleur, articles de toilette pour hommes.
PAR BLACHE & LEAUMONT

LUNDI, 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan au magasin, [illegible] rue de Chartres, No [illegible]:
[illegible] lots d'habillements d'hiver et de printemps, [illegible] [illegible]
Un assortiment [illegible]
Une grande facture de chemises blanches et en couleur.
Conditions à la vente.

271,000 Cigares de la Havane
PAR D. E. MORPHY, encanteur

MERCREDI, 25 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan à [illegible] [illegible] rue de la [illegible] No 25 rue Tchoupitoulas:
271,000 cigares de la Havane, importés directement, et [illegible] [illegible]
Pour les conditions et la description voir le catalogue.

Vente par catalogue, d'eaux de vie françaises, Vin rouge, vin d'Oporto, Xérès, Madère, champagne, vin blanc, sardines, huile d'olive, primeurs, liqueurs, &c.
PAR R. B. SYKES.

MARDI 17 du courant, à [illegible] heures du matin, il sera vendu à l'encan par le [illegible] rue [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente.

LOTS DE TERRE
PAR TOURNÉ & THOMAS

SAMEDI, 14 janvier 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu:
[illegible] terrain de terre situé dans le [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Acte de vente par-devant Jos. Lisbony, notaire public.

SAMEDI, 21 janvier 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—[illegible]
Acte de vente par devant J. Kerr, notaire public.

Vente par catalogue.

Eaux de vie françaises, liqueurs, absinthe, sardines, vins, &c. &c.
PAR BERNARD TURPIN

JEUDI 19 janvier 1860, à [illegible] heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin de [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

1,000,000 cigares de la Havane [illegible]

Conditions—libérales.

Vente par catalogue d'Eaux de vie françaises, Vins, etc.
PAR BERNARD TURPIN

MARDI, 24 janvier 1860, à [illegible] heures A. M. [illegible] vendu à l'encan, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Propriété de prix, ameublement, esclaves dans la Paroisse de Plaquemines, machines à vapeur, esclaves, &c.
PAR N. VIGNIE, Encanteur

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Louis, MERCREDI 25 janvier 1860, à midi:
UN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de Plaquemines, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

2o. UN AUTRE MORCEAU DE TERRE, [illegible] [illegible]

3o. Les esclaves suivants:
TOM, nègre âgé d'environ 45 ans, [illegible]
LEVY, do do [illegible]
LAYTON, do do [illegible]
WASHINGTON, do do [illegible]

AVINDA CLAY, négresse [illegible]

4o. Environ quatre-vingt cinq barils de riz.

Conditions—Pour la terre, les améliorations, &c., tiers comptant. Le reste à un et deux ans de crédit en billets [illegible] [illegible]

Pour le riz, comptant.

Les actes de vente par-devant M. Theo. [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

1000 lots de terre situés au bord du lac.

Grande vente de propriétés foncières pour le compte de l'Asile McDonogh pour les orphelins indigents. Bonne occasion pour acheter une résidence d'été

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.
No 50, Passage de la Bourse.

CONFORMÉMENT à une résolution de la direction de ladite institution, il sera offert en vente à la Bourse St Louis, rue St Louis, le jeudi 19 janvier 1860 à midi:

TOUTE CETTE SECTION DE TERRE située SUR LE BORD DU LAC, dans la paroisse d'Orléans à l'embouchure du bayou St. Jean. La localité [illegible] l'État de la Louisiane [illegible] par [illegible] No 165 de la session de 1858. Le maire de [illegible] de nommer des commissaires pour [illegible] le système général du desséchement, [illegible]

Conformément à un rapport fait par le [illegible] les propriétaires des lots dans la section [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets [illegible] [illegible]

Actes de vente par devant A. Durécourt, notaire public.

A Vendre à l'amiable.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur
No 28 rue Gravier

LA belle maison basse en briques, située à l'encoignure des rues Douane et Remparts, ayant deux salons, un grand vestibule, deux chambres à coucher, deux cabinets, chambre à bain, deux chambres dans les mansardes, cuisine, chambres à domestiques, installations de gaz, waterworks. Le terrain a 128 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts et 64 pieds 10 pouces de face à la rue de la Douane.

HOPITAL LUXEMBERG,

Aujourd'hui Magne.

CET établissement sera sous peu disposé pour traiter les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. Il sera sur le même pied que les Maisons de Santé de Paris, joignant aux avantages d'un Hôpital le confort et les attentions du chez soi ou de la famille. Les malades y jouiront de l'air que pur des Champs Élysées, ont des plus salubres et seront [illegible] [illegible] [illegible] compagnie et d'un moyen facile pour les personnes habitant les différentes parties de la ville.—Prix $1 par jour. On exigera un [illegible] de deux semaines à l'entrée, et le surplus en temps. Opérations chirurgicales (excepté celle de la maison) sans prix extra.

Avis.

MESSIEURS F. Raimonneq et J. J. Hart, sont associés [illegible] de notre maison, depuis le [illegible] dernier.
S. D. GRATIAA & Co.
3 jv